

Ville de Vannes Pôle Ressources Direction des affaires Juridiques et de l'Achat Service marchés et de la performance achat BP 509 56019 VANNES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Installation du musée des Beaux-Arts sur le site du château de l'Hermine à Vannes

Lots 02 à 05, 07 à 09, 13, 14 et 16 à 24

AFFAIRE T25HERMINE-AOO

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 20 juin 2025 à 12:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE			
	Objet	Installation du musée des Beaux-Arts sur le site du château de l'Hermine à Vannes	
\Rightarrow	Mode de passation	Appel d'offres ouvert	
	Type de contrat	Marché public	
00	Nombre de lots	24 Seuls les lots 02 à 05, 07 à 09, 13, 14 et 16 à 24 sont concernés par la présente consultation. Les autres lots font l'objet d'une procédure adaptée, distincte de celle-ci.	
X	Délai de validité des offres	120 jours	
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire	
莊	Variantes	Sans	
ΪΪŢ	PSE	Sans	
0+	Clauses sociales	Avec pour les lots 02 – 08 - 13 – 16 et 18	
	Clauses environnementales	Avec	
\Box	Durée / Délai	25 mois pour les lots 01 à 19 et 28 mois pour les lots 20 à 24	
命	Visite sur site	Visite obligatoire pour les lots 02, 03, 05 et 08	

SOMMAIRE

1 - Objet et etendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	
2.4 - Développement durable	6
2.4.1 - Développement durable : environnement – Tou	us les lots6
2.4.2 - Développement durable : condition d'exécutior 18 uniquement	
3 - Les intervenants	
3.1 - Maîtrise d'œuvre	8
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du ch	nantier8
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.	8
3.4 - Contrôle technique	8
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	s8
4 - Conditions relatives au contrat	
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paie	ement8
4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de r	neutralité8
4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	9
5 - Contenu du dossier de consultation	9
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire	10
6.2 - Visites sur site	13
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	13
7.1 - Transmission électronique	13
7.2 - Transmission sous support papier	14
8 - Examen des candidatures et des offres	14
8.1 - Sélection des candidatures	14
8.2 - Attribution des marchés	14
8.3 - Suite à donner à la consultation	15
9 - Renseignements complémentaires	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
9.2 - Procédures de recours	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux d'installation du musée des Beaux-Arts sur le site du château de l'Hermine sis 5 rue Porte Poterne à Vannes.

Les travaux se décomposent en 24 lots.

La présente consultation concerne les lots 02 à 05, 07 à 09, 13, 14 et 16 à 24.

Les autres lots (01, 06, 10, 11, 12 et 15) sont lancés sont la forme d'une procédure adaptée.

Pour les lots 01 à 19, les travaux devront être impérativement terminés en septembre 2027.

Pour les lots 20 à 24, les travaux devront être impérativement terminés en décembre 2027.

Lieu(x) d'exécution : 5 rue Porte Poterne - 56000 VANNES

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 24 lots, seuls les lots 02 à 05, 07 à 09, 13, 14 et 16 à 24 font l'objet de la présente consultation :

Lot(s)	Désignation
01	Curage - Déplombage - Désamiantage
02	Installation chantier / Démolition / Réseaux enterrés et VRD-jardin / Gros œuvre / Charpente métallique (Hôtel Lagorce) / Etanchéité
03	Charpente bois (Hôtel Lagorce)
04	Charpente métal (Bâtiment extension)
05	Couverture ardoise (Hôtel Lagorce)
06	Ravalement (Hôtel Lagorce)
07	Bardage-Toiture (Bâtiment extension)
08	Menuiseries extérieures bois (Hôtel Lagorce)
09	Menuiseries extérieures aluminium (Bâtiment extension)
10	Serrurerie - Métallerie
11	Cloisons - Doublage
12	Plafonds
13	Menuiseries intérieures
14	Sols durs / Faïences murales
15	Sols coulés
16	Peinture
17	Electricité (CFO et CFA)
18	CVCD - Plomberie
19	Monte-charge / Ascenseur / élévateur PMR / Elévateurs cuisines
20	Eclairage scénographique
21	Mobiliers/ Aménagements
22	Scénographie
23	Equipements audiovisuels
24	Signalétique

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 4 sur 16

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

Lot n°01: Curage - Déplombage - Désamiantage Lot n°06: Ravalement (Hôtel Lagorce) Lot n°10: Serrurerie - Métallerie Lot n°11: Cloisons - Doublage Lot n°12: Plafonds Lot n°15: Sols coulés

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal			Description
45212313-3			Travaux de construction de musées
Lot(s)	Code p	rincipal	Description
	45100	8-000	Travaux de préparation de chantier
02	45223220-4		Travaux de gros œuvre
	45111100-9		Travaux de démolition
	45261	100-5	Travaux de charpente
03	45422	2000-1	Travaux de charpenterie
04	45261	100-5	Travaux de charpente
05	45261	212-3	Travaux de couverture en ardoises
07	45262	650-2	Travaux de bardage
08	45421	150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
09 44	45421	130-4	Poses de portes et de fenêtres
	44220	8-000	Menuiserie pour la construction
13	45421	000-4	Travaux de menuiserie
14	45431	200-9	Carrelage mural
14	45432	2110-8	Travaux de pose de sols
16	45442	100-8	Travaux de peinture
	45311	100-1	Travaux de câblage électrique
17	45315	8-000	Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment
	45315	8-000	Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment
18	45331	000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	42521	000-4	Matériel de désenfumage
	45330	0000-9	Travaux de plomberie

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 5 sur 16

Lot(s)	Code principal	Description
	45313000-4	Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
19	42416000-5	Ascenseurs, skips, monte-charges, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
20	31527260-6	Systèmes d'éclairage
21	39200000-4	Aménagements
21	39151000-5	Mobilier divers
22	92521100-0	Services d'exposition dans les musées
23	32321200-1	Équipement audiovisuel
24	34942000-2	Équipement de signalisation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer **aucune forme de groupement** à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des clauses administratives particulières.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.4.1 - Développement durable : environnement - Tous les lots

Cette consultation met en valeur les offres répondant à l'exigence de développement durable et de qualité environnementale du bâti, grâce à un sous-critère d'analyse des offres « Qualité des mesures prises pour le chantier, relatives au respect de l'environnement, aux nuisances et à la sécurité du public » prévu à l'article 8.2 du règlement de la consultation.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.4.2 - Développement durable : condition d'exécution à caractère social – Lots 2, 8, 13, 16 et 18 uniquement

La Ville de Vannes s'est engagée dans une démarche forte d'incitation à la lutte contre l'exclusion des personnes éloignées de l'emploi. Dans ce cadre, elle permet d'utiliser la commande publique

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 6 sur 16

comme un levier en faveur de l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles et/ou sociales.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Elle comporte également un critère d'analyse des offres « performance en matière d'insertion des publics en difficulté ».

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.6.2.1 : La clause d'insertion sociale

La Ville de Vannes dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause sociale d'insertion obligatoire.

Pour les lots suivants, la clause d'insertion sociale imposée est celle indiquée ci-après :

Lot	Désignation	Clause d'insertion sociale imposée
2	Installation chantier / Démolition / Réseaux enterrés et VRD-jardin / Gros œuvre / Charpente métallique (Hôtel Lagorce) / Etanchéité	980 heures
16	Peinture	315 heures

2.6.2.2 : Le critère performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté pour les lots 8, 13 et 18.

De plus, ce marché met en valeur les offres proposant de l'insertion sociale, grâce au critère d'analyse des offres « performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté » prévu à l'article 8.2 du règlement de la consultation.

A cet effet, il est demandé aux entreprises - de compléter l'annexe à l'acte d'engagement relative à l'insertion sociale et jointe au présent dossier de consultation

Les personnes concernées par cette action seront des personnes rencontrant des difficultés sociales ou/et professionnelles particulières, parmi lesquels :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage)
- Les bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi
- Les personnes ayant obtenu la reconnaissance de travailleurs handicapés au sens de l'article L. 5212-13 du code du travail fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou de l'allocation d'invalidité
- Les jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi :
 - Sans qualification /infra niveau V, soit un niveau inférieur au CAP/BEP
 - Diplômé, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur.
- Les demandeurs d'emploi sénior (plus de 50 ans)
- Personnes prises en charge dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) mentionnée à l'article L. 5132-4 du code du travail, c'est-à-dire :
 - Mise à disposition par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)
 - o Salariées d'une entreprise d'insertion (EI), d'un atelier et chantier d'insertion (ACI)
- Personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, notamment les Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) et les Ecoles de la deuxième chance (E2C).

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 7 sur 16

- Personnes en parcours d'insertion au sein d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Mme Julie JEUSSELIN - Service du Développement Social Urbain - Tél : 07.64.54.50.77 E-mail :-julie.jeusselin@mairie-vannes.fr se tient à la disposition des entreprises pour les informer des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par : NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS - Talavera 4 L-5 , 28016 MADRID.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est :

- Missions de base (TOTAL ESQ APS APD PRO ACT VISA DET AOR)
- Missions complémentaires (EXE 1 SYN Dia SSI ECG (Etude coùt global) SSI (Signalétique intérieure et extérieure) MOB ART).

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par : BETEM ATLANTIQUE SAS - 107 Avenue Henri Fréville - 35200 RENNES

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par : SOCOTEC - AGENCE CONSTRUCTION VANNES - Pôle Construction &Immobilier Bretagne - 1 rue Marguerite Perey Bâtiment B - 56890 PLESCOP - Tél : +33 2 97 42 45 73

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : Missions LE - AV - LP - F - GTB - PS - SEI - PHA - TH - HAND

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par : APAVE NORD OUEST SAS – PIBS - PLACE ALBERT EINSTEIN - 56038 VANNES

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : du budget de la Ville de Vannes.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent bénéficier de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 8 sur 16

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, propre à chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots
- Les rapports géotechniques, Diagnostics amiantes et Plomb
- Le CCTC (cahier des clauses techniques communes), les PIC (plans d'installation de chantier), PGC, RICT, le planning d'exécution des travaux, la note d'organisation de chantier
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et toutes notices annexes (cahier des charges fonctionnelles SSI, notice acoustique, calcul RT2012...), propre à chaque lot
- Les plans architecturaux (et tous détails annexes) et attendus du permis de construire, Le plan des réseaux extérieurs
- Les plans des lots techniques
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot
- Les formulaires DC1 et DC2
- La charte des chantiers de bâtiment de la ville de Vannes.
- Le document « liste des documentations »

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh - AFFAIRE T25HERMINE-AOO

Il est fortement conseillé au candidat de fournir, au moment du téléchargement, une adresse mail valide afin d'être informé immédiatement de toute modification éventuelle de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications seront transmises aux candidats au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception des offres, par mail ou fax. Le délai de **8 jours** court à compter de l'envoi de modification de détail. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 9 sur 16

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

<u>Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :</u>

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et d'habilitation (DC1 ou forme libre)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre)
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Pour chaque lot, les candidats devront justifier d'un chiffre d'affaire annuel minimal fixé dans le tableau ci-dessous :

N° lot	Intitulé lot	CA annuel minimal	
14	Sols durs / Faïences murales	150 000 €	
24	Signalétique	220 000 €	
4	Charpente métal bâtiment extension	200 000 6	
19	Monte-charge / Ascenseur / élévateur PMR / Elévateurs cuisines	300 000 €	
21	Mobiliers - Aménagements	250 000 G	
23	Equipements audiovisuels	350 000 €	
3	Charpente bois (Hôtel Lagorce)	370 000 €	
9 16	Menuiseries extérieures aluminium (Bâtiment extension) Peinture	500 000 €	
5	Couverture ardoise (Hôtel Lagorce)	FF0 000 C	
20	Eclairage scénographique	550 000 €	
8	Menuiseries extérieures bois (Hôtel Lagorce)	650 000 G	
13	Menuiseries intérieures	650 000 €	
17	Electricité (CFO et CFA)	1 300 000 €	

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 10 sur 16

N° lot	Intitulé lot	CA annuel minimal
22	Scénographie	1 300 000 €
7	Bardage-Toiture (Bâtiment extension)	2 000 000 €
18	CVCD - Plomberie	2 000 000 €
2	Installation chantier / Démolition / Réseaux enterrés et VRD-jardin / Gros œuvre / Charpente métallique Hôtel Lagorce / Etanchéité	8 500 000 €

• Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise .

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin), en taille et complexité comparables (Musée - ERP - Réhabilitation)
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

- Qualibat : 1113 Démolition Déconstruction (technicité supérieure) pour le lot 02
- Qualibat : 1233 Pieux pour le lot 02
- Qualibat : 1292 Soutènement (technicité confirmée) pour le lot 02
- Qualibat : 1312 Terrassements fouilles (technicité confirmée) pour le lot 02
- Qualibat : 1321 Canalisations d'assainissement (technicité courante) pour le lot 02
- Qualibat : 1331 Poteaux et clôtures pour le lot 02
- Qualibat : 1341 Aménagement de chaussées et trottoirs pour le lot 02
- Qualibat : 1342 Pavage pour le lot 02
- Qualibat : 2113 Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité supérieure) pour le lot
 02
- Qualibat : 2114 Réhabilitation lourde ou restructuration en maçonnerie et ouvrage en béton armé courant (technicité exceptionnelle) pour **le lot 02**
- Qualibat : 2151 Dallage courant (technicité courante) pour le lot 02
- Qualibat : 2213 Béton armé et béton précontraint (technicité supérieure) pour le lot 02
- Qualibat : 2412 Constructions métalliques de bâtiment (technicité confirmée) pour le lot
 02
- Qualibat : 1351 Espaces verts pour le lot 02
- Qualibat : 3211 Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante) pour le lot 02
- Qualibat : 335 Imperméabilisation et/ou cuvelage au moyen de résines synthétiques pour le lot 02
- Qualibat : 2371 Fourniture et pose de charpente et structures industrialisées en bois (technicité courante) pour **le lot 03**
- Qualibat : 2392 Restauration de charpente du patrimoine pour le lot 03
- Qualibat : 2142 Constructions métalliques de bâtiment (technicité confirmée) pour **le lot**

Page 11 sur 16

- Qualibat : 3133 Ardoises (technicité supérieure) pour le lot 05
- Qualibat : 3141 Éléments accessoires de couverture pour le lot 05

- Qualibat : 3193 Couverture du patrimoine pour le lot 05
- Qualibat : 3153 Couverture en métaux sauf plomb (technicité supérieure) pour le lot 07
- Qualibat : 3213 Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité supérieure) pour le lot 07
- Qualibat : 3813 Parois en bardages complexes (technicité supérieure) pour le lot 07
- Qualibat : 3552 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité confirmée) pour le lot 08
- Qualibat: 4392 Restauration des menuiseries du patrimoine pour le lot 08
- Qualibat : 3522 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée) pour le lot 09
- Qualibat : 3721 Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (technicité courante) pour **le lot 09**
- Qualibat : 4211 Fourniture et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles pour le lot 13
- Qualibat : 4322 Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (technicité confirmée) pour **le lot 13**
- Qualibat : 4342 Parquets de grande surface (technicité confirmée) pour le lot 13
- Qualibat : 3242 Étanchéité liquide (S.E.L.) (technicité confirmée) pour le lot 14
- Qualibat: 6261 Chapes pour le lot 14
- Qualibat : 6312 Carrelages revêtements mosaïques (technicité confirmée) pour le lot
 14
- Qualibat : 6111 Peinture et ravalement (technicité courante) pour le lot 16
- Qualifelec: 45 Classe 3 minimum pour le lot 17
- Qualifelec: 65 Classe 3 minimum pour le lot 17
- Qualibat : 5112 Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² sans surpresseur pour le lot 18
- Qualibat : 5213 Installation de chauffage avec chaudière Gaz/Fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m 2 pour **le lot 18**
- Qualibat : 5232 Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m 2 pour **le lot 18**
- Qualibat : 5252 Installation de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air pour **le lot 18**
- Qualibat : 5322 Installation de désenfumage mécanique pour le lot 18
- Qualibat : 5412 Installation de conduit de fumée et tubage en habitat collectif et tertiaire pour le lot 18
- Habilitations électriques : B1 et B2 pour le lot 20

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 12 sur 16

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- A. L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,
- B. La décomposition du prix global et forfaitaire complétée <u>sur le fichier source sans aucune</u> modification autre que les PU.
- C. Le mémoire technique établi par le candidat. Ce document est limité à 20 pages maximum et devra traiter spécifiquement de l'opération et répondre aux items des critères de notation, sans faire de présentation générales ou en mettant des documents génériques. Les fiches techniques peuvent être mises à part en annexe.

En cas de non-respect du nombre de pages, une pénalité sera appliquée sur la note du candidat. Il précisera :

- La méthodologie d'organisation et d'exécution des études et des travaux
- L'adéquation et organisation des moyens humains au regard des prestations demandées et du calendrier prévisionnel des travaux
- Les mesures prises pour le chantier, relatives à la sécurité du public
- Les mesures prises pour le chantier, relatives au respect de l'environnement et aux nuisances
- Les matériaux, produits et solutions techniques proposées
- D. Le cadre de réponse « social » complété pour les lots 08, 13 et 18.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-

6.2 - Visites sur site

Une visite du site est obligatoire pour les lots suivants :

- LOT 02 : Installation chantier / Démolition / Réseaux enterrés et VRD-jardin / Gros œuvre / Charpente métallique (Hôtel Lagorce) / Etanchéité
- LOT 03 : Charpente bois (Hôtel Lagorce)
- LOT 05 : Couverture ardoise (Hôtel Lagorce)
- LOT 08 : Menuiseries extérieures bois (Hôtel Lagorce)

Des visites seront organisées par le maitre d'œuvre le 12/05/2025 à 14h ou le 19/05/2025 à 14h. Le contact pour ces visites sera M. Richard FAURE 06 25 99 79 57.

Les entreprises peuvent aussi faire des visites <u>en dehors de ces dates</u> en appelant M. Richard FAURE 06 25 99 79 57 pour prendre un rendez-vous.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh – AFFAIRE T25HERMINE-AOO.

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 13 sur 16

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis** dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique :
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie de Vannes – Hôtel de Ville de Vannes - Service des Marchés publics - 26, Place Maurice Marchais - 56000 Vannes - (8h30-12h et 13h30-17h)

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 14 sur 16

→ Pour les lots n°02, 03, 04, 05, 07, 09, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
1.1-Méthodologie d'organisation et d'exécution des études et des travaux	20 %
1.2-Adéquation et organisation des moyens humains au regard des prestations demandées et du calendrier prévisionnel des travaux	15 %
1.3-Qualité des matériaux, produits et solutions techniques proposées	10 %
1.4-Qualité des mesures prises pour le chantier relatives à la sécurité du public	5 %
2-Prix des prestations	40 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement et de prévention des nuisances	10 %

→ Pour les lots n°08, 13, 18

Critères	Pondération
1-Valeur technique	45 %
1.1-Méthodologie d'organisation et d'exécution des études et des travaux	20 %
1.2-Adéquation et organisation des moyens humains au regard des prestations demandées et du calendrier prévisionnel des travaux	10 %
1.3-Qualité des matériaux, produits et solutions techniques proposées	10 %
1.4-Qualité des mesures prises pour le chantier relatives à la sécurité du public	5 %
2-Prix des prestations	40 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement et de prévention des nuisances	10 %
4-Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté	5 %

- → Le critère « prix » sera analysé au regard du montant indiqué à l'article 4 de l'acte d'engagement
- → Les critères « valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement et de prévention des nuisances» seront appréciés sur la base du mémoire technique (Point C de l'article 6.1 ci-dessus).
- → Le critère « Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté » sera apprécié sur la base du cadre de réponse « social » (Point D de l'article 6.1 ci-dessus). Pour les lots 8, 13 et 18.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, elles seront rectifiées par l'Administration.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des **articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.**

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

NOTA: la notification de chaque marché se fait via la plateforme d'acheteur (MEGALIS), par transmission électronique des pièces contractuelles à l'attributaire. Chaque candidat doit donc fournir un mail pertinent et valide dans l'Acte d'Engagement, afin de prendre connaissance en temps réel de ces messages.

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 15 sur 16

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à : MAIRIE DE VANNES auprès de Sandrine RENAHY – Tel : 02.97.01.66.16 – Courriel : instruction.marches@mairie-vannes.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh - AFFAIRE T25HERMINE-AOO.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **7 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

<u>Le tribunal territorialement compétent est</u> : Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Greffe du Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Comité de consultation des règlements amiables - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES.

Consultation n°: T25HERMINE-AOO Page 16 sur 16